

**Conseil économique et social**Distr. générale  
23 avril 2022Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**  
Quarantième réunion

Dakar (hybride), 11-13 mai 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du**  
**programme de travail****Ordre du jour provisoire annoté****1. Ouverture de la réunion**

La séance d'ouverture sera présidée par le Président du Bureau sortant du Comité d'experts, jusqu'à l'élection du nouveau Bureau. Le Président du Bureau sortant, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et un représentant du Gouvernement sénégalais feront des déclarations liminaires.

**2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du**  
**programme de travail****Documentation**

Ordre du jour provisoire (E/ECA/COE/40/1)

Projet de programme de travail (E/ECA/COE/40/2/Rev.3)

La composition du nouveau Bureau sera annoncée à l'issue de consultations. Le Bureau se composera de cinq membres : un président, trois vice-présidents et un rapporteur, élus conformément au principe d'une représentation géographique équitable. La composition du Bureau des sessions précédentes figure en annexe au présent document. Après avoir prononcé une brève déclaration, le nouveau Président dirigera les débats jusqu'à la fin de la réunion. Comme il l'a fait à la précédente session, le Comité d'experts pourra décider de créer un groupe de travail spécial chargé de rédiger les projets de rapport et de résolution. Ce groupe sera composé de 10 membres, soit deux par sous-région, normalement issus du Bureau sortant et du nouveau Bureau. Le groupe de travail sera présidé par le Premier Vice-Président du Bureau. Le Comité d'experts sera aussi invité à examiner l'ordre du jour et le programme de travail et à les adopter avec les modifications qu'il jugera nécessaire d'y apporter.

\* E/ECA/COE/40/1.



### **3. Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique**

#### **Documentation**

(E/ECA/COE/40/4)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique en 2021. Il fera ressortir l'évolution récente de l'économie mondiale et ses répercussions sur le continent. La présentation sera suivie d'un débat général sur les grandes questions d'orientation et les recommandations qui auront été mises en avant.

### **4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique**

#### **Documentation**

(E/ECA/COE/40/5)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un rapport intérimaire sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, faisant ressortir les principaux défis et contraintes. La présentation sera suivie d'un débat général sur les grandes questions relevées par le secrétariat.

### **5. Présentation du thème de la cinquante-quatrième session de la Commission**

#### **Documentation**

(E/ECA/COE/40/6)

Le secrétariat présentera brièvement le thème de la cinquante-quatrième session, « Financement de la relance de l'Afrique : trouver des solutions innovantes », en s'appuyant sur le document de synthèse, qui porte sur le paysage financier du continent et qui brosse un tableau des possibilités et des défis liés à l'amélioration de la qualité et de l'ampleur du financement du développement en Afrique, à l'appui d'une relance durable après la pandémie de coronavirus (COVID-19). Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera également une brève présentation sur la série de concertations organisées dans les cinq sous-régions sur le thème de la session. La présentation sera suivie d'un débat général.

### **6. Questions statutaires**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera diverses questions statutaires concernant ses activités et ses organes subsidiaires. Il appartiendra au Comité d'experts d'examiner ces questions et de faire des recommandations à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique quant aux orientations et mesures à adopter, selon qu'il convient. En 2022, le Comité sera saisi des rapports statutaires suivants :

a) **Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (pour la période allant d'avril 2021 à mars 2022)**

**Documentation**

(E/ECA/COE/40/7)

Le rapport fait ressortir les principales réalisations de la Commission économique pour l'Afrique pour la période allant d'avril 2021 à mars 2022. Il dresse un tableau synoptique des principales manifestations et activités qu'elle a organisées dans le cadre de son vaste mandat consistant à promouvoir le développement économique et social en Afrique.

Le Comité d'experts est invité à examiner le rapport, à donner des orientations et à faire des observations sur les activités du secrétariat.

b) **Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique**

**Documentation**

(E/ECA/COE/40/8)

Le document résume les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à la cinquante-troisième session de la Commission :

Résolution 972 (LIII). Zone de libre-échange continentale africaine

Résolution 973 (LIII). Données et statistiques

Résolution 974 (LIII). Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil

Résolution 975 (LIII). Industrialisation et diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de coronavirus

Résolution 976 (LIII). Vaccins contre la maladie à coronavirus

Résolution 977 (LIII). Appui de la Commission économique pour l'Afrique aux pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Résolution 978 (LIII). Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Résolution 979 (LIII). Institut africain de développement économique et de planification

Résolution 980 (LIII). Droits de tirage spéciaux

Résolution 981 (LIII). Plan-programme et budget-programme pour 2022

Il appartiendra au Comité d'experts d'examiner les progrès réalisés et de donner au secrétariat des orientations complémentaires relatives à la mise en œuvre des résolutions susmentionnées.

c) **Cadre de programmation à moyen terme (2022-2025), projet de plan-programme pour 2023 et point sur le cadre stratégique de la Commission économique pour l'Afrique**

**Documentation**

(E/ECA/COE/40/16)

Le rapport contient un résumé du cadre de programmation à moyen terme de la Commission pour la période 2022-2025. Le Comité d'experts est invité à prendre note du cadre de programme proposé en vue de le faire sien.

(E/ECA/COE/40/9)

Le rapport présente un résumé du projet de plan-programme de la CEA pour 2023. Le Comité d'experts est invité à prendre connaissance du projet de plan-programme et à le faire sien.

(E/ECA/COE/40/17)

La note de la Secrétaire exécutive fait un point sur le cadre stratégique de la CEA, pour mettre en exergue son alignement sur les propositions clés contenues dans le rapport du Secrétaire général, « Notre programme commun » (A/75/982). Le Comité d'experts est invité à en prendre note et à fournir au secrétariat des orientations complémentaires.

**d) Projet de budget-programme pour 2023**

**Documentation**

(E/ECA/COE/40/10)

Le rapport présente un résumé du budget-programme de la CEA pour 2023. Le Comité d'experts est invité à prendre connaissance du projet de budget-programme et à le faire sien.

**e) Rapport d'étape sur la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux en Afrique**

**Documentation**

(E/ECA/COE/40/12)

Le document présente les progrès réalisés à ce jour dans la mise en place du groupe africain sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles et les perspectives qu'il ouvre à court terme. Le Comité est invité à prendre note des conclusions du rapport et à donner des orientations au secrétariat.

**f) Rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique**

**Documentation**

Rapport de la quatrième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre (E/ECA/CSPPG/4/13)

Rapport de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable (E/ECA/RFSD/2021/15)

Rapports sur les réunions des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts (ECA/CA/ICSOE/37, ECA/EA/ICSOE/25, ECA/SRO-NA/ICSOE/36/5/Rev.1, ECA/SA/ICSOE/XXVII/2021/8.1 et ECA/WA/ICE/24/01D)

Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (E/ECA/COE/40/11)

Rapport de la deuxième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie (E/ECA/CPRTIIT/2/9)

Il appartiendra au Comité d'experts d'examiner les rapports sur les travaux des organes subsidiaires de la CEA. Il lui appartiendra également d'examiner les questions appelant des décisions ou portées à son attention, notamment les résolutions, contenues dans le rapport, et de fournir au secrétariat des orientations complémentaires.

- g) **Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

**Documentation**

(E/ECA/COE/40/13)

Il appartiendra au Comité d'examiner le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de fournir au secrétariat des orientations sur les futures activités du Programme.

- h) **Rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 : l'accent sur l'Afrique**

**Documentation**

(E/ECA/COE/40/14)

Il appartiendra au Comité d'examiner le rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne dans le contexte africain. Il lui appartiendra également d'examiner les questions appelant des décisions ou portées à son attention, notamment les résolutions contenues dans le rapport, et de fournir au secrétariat des orientations supplémentaires.

**7. Date, lieu et thème de la cinquante-cinquième session de la Commission**

**Documentation**

(E/ECA/COE/40/15/Rev.1)

À moins que la Conférence des ministres n'en décide autrement, la cinquante-cinquième session de la Commission se tiendra à Addis-Abeba en mars 2023.

Le Comité d'experts souhaitera peut-être également examiner le thème proposé par le secrétariat pour la cinquante-cinquième session, formuler des observations à ce sujet et le faire sien avant de le soumettre pour approbation à la Conférence des ministres.

**8. Questions diverses**

Le Comité d'experts pourra soulever toutes autres questions qui n'auraient pas été examinées au titre des points de l'ordre du jour susmentionnés.

**9. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts ; examen des recommandations et des projets de résolutions**

Le Comité d'experts examinera et adoptera le projet de rapport de sa réunion comportant les grandes recommandations et les projets de résolution basés sur l'ordre du jour de la réunion, pour soumission à la Conférence des ministres.

**10. Clôture de la réunion**

Le secrétariat fera de brèves observations finales. Le Président du Bureau du Comité d'experts fera la synthèse des travaux et prononcera la clôture de la réunion.

## Annexe

## Composition du Bureau de la Conférence des ministres

<i>Année (Lieu)</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice-Président</i>	<i>Deuxième Vice-Président</i>	<i>Troisième Vice-Président</i>	<i>Rapporteur</i>
2001 (Alger)	Algérie (Afrique du Nord)	République-Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)	Gabon (Afrique centrale)	Mali (Afrique de l'Ouest)	Afrique du Sud (Afrique australe)
2002 (Johannesburg)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Ghana (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Soudan (Afrique du Nord)
2003 (Addis-Abeba)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Ghana (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Soudan (Afrique du Nord)
2004 (Kampala)	Ouganda (Afrique de l'Est)	Niger (Afrique de l'Ouest)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Zambie (Afrique australe)
2005 (Abuja)	Nigeria (Afrique de l'Ouest)	Égypte (Afrique du Nord)	Congo (Afrique centrale)	Lesotho (Afrique australe)	Éthiopie (Afrique de l'Est)
2006 (Ouagadougou)	Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)	Congo (Afrique centrale)	Libye (Afrique du Nord)	Burundi (Afrique de l'Est)	Swaziland (Afrique australe)
2007 (Addis-Abeba)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Swaziland (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Tunisie (Afrique du Nord)	Liberia (Afrique de l'Ouest)
2008 (Addis-Abeba)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Tchad (Afrique centrale)	Algérie (Afrique du Nord)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Swaziland (Afrique australe)
2009 (Le Caire)	Égypte (Afrique du Nord)	Tchad (Afrique centrale)	Zimbabwe (Afrique australe)	Bénin (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)
2010 (Lilongwe)	Malawi (Afrique australe)	Sierra Leone (Afrique de l'Ouest)	Rwanda (Afrique de l'Est)	Cameroun (Afrique centrale)	Maroc (Afrique du Nord)
2011 (Addis-Abeba)	Guinée (Afrique de l'Ouest)	Rwanda (Afrique de l'Est)	République centrafricaine (Afrique centrale)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Malawi (Afrique australe)
2012 (Addis-Abeba)	Gabon (Afrique centrale)	Libye (Afrique du Nord)	Swaziland (Afrique australe)	Érythrée (Afrique de l'Est)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)
2013 (Abidjan)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Algérie (Afrique du Nord)	Lesotho (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)
2014 (Abuja)	Nigéria (Afrique de l'Ouest)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Malawi (Afrique australe)	Guinée équatoriale	République-Unie de Tanzanie

				(Afrique centrale)	(Afrique de l'Est)
2015 (Addis-Abeba)	République- Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)	Égypte (Afrique du Nord)	Gabon (Afrique centrale)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Guinée (Afrique de l'Ouest)
2016 (Addis-Abeba)	Afrique du Sud (Afrique australe)	République démocratique du Congo (Afrique centrale)	Algérie (Afrique du Nord)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Ouganda (Afrique de l'Est)
2017 (Dakar)	Sénégal (Afrique de l'Ouest)		Tchad (Afrique centrale)	Kenya (Afrique de l'Est)	Afrique du Sud (Afrique australe)
2018 (Addis-Abeba)	Soudan (Afrique du Nord)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Lesotho (Afrique australe)	Sénégal (Afrique de l'Ouest)
2019 (Marrakech)	Maroc (Afrique du Nord)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Zambie (Afrique australe)	Togo (Afrique de l'Ouest)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)
2020 En ligne	Maroc (Afrique du Nord)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Zambie (Afrique australe)	Togo (Afrique de l'Ouest)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)
2021 (Addis-Abeba)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Madagascar (Afrique de l'Est)	Zambie (Afrique australe)	Sierra Leone (Afrique de l'Ouest)	Maroc (Afrique du Nord)